

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 23 septembre 2024

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/479

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de l'association « JARDIN SOLEIL » représentée par sa Présidente, Madame Virginie EMILE, pour organiser l'évènement Gratiféria #12 place de l'Église le dimanche 06 octobre 2024,

Considérant le niveau Urgence Attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de permettre le bon déroulement et la sécurité de l'évènement, la circulation sera interdite place de l'Église, rue de l'Église, rue et place de l'Enfer et rue des Quatre Coins le dimanche 06 octobre 2024 de 12h00 à 18h. Le stationnement sera interdit sur la place de l'Église.

Article 2 :

La signalisation concernant les interdictions de circuler sera mise à disposition par les Services Techniques communaux en coordination avec la Police Municipale puis mise en place, maintenue et retirée par l'association « JARDIN SOLEIL » **qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.**

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télécitoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 23 septembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

